



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

6 juin 2007

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de 5 ans à compter du 5 février 2002 (JO du 22 novembre 2002)

GRANIONS DE ZINC 15 mg/2ml
Boîte de 30 ampoules (CIP : 335 247-8)

LABORATOIRE DES GRANIONS

Gluconate de zinc

ATC : A12CB02

Date de l'AMM : 21 juillet 1992

Motif de la demande : renouvellement d'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :
Acné inflammatoire macrokystique et/ou nodulaire.

Posologie : cf. RCP

Données d'utilisation (IMS / CMA février 2007)
GRANIONS DE ZINC a fait l'objet de 21 000 prescriptions par an, dans l'acné dans 80% des cas. La posologie moyenne a été de 2 prises par jour.

Réévaluation du Service Médical Rendu :
Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.
Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge¹ ont été prises en compte. Elles ne donnent pas lieu à modification de l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.
Le SMR de cette spécialité reste faible dans la prise en charge de l'acné inflammatoire.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et posologies de l'AMM.

Conditionnement : il est adapté aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 35%

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé

¹ Traitement de l'acné par voie générale – Recommandations de bonne pratique – janvier 1999 Afssaps